Certificat Provisoire d'Immatriculation

Autorise, pendant sa période de validité, la circulation du véhicule sur le territoire national dans l'attente, le cas échéant, du certificat d'immatriculation (Article R.322-3 du code de la route).

(A) Numero d'immatriculation

(I)Date du CPI

(B) Date de 1ère immatriculation

FR-693-SW

29/07/2020

29/07/2020

(H) PERIODE DE VALIDITE

29/07/2020 du

au

28/08/2020

INCLUS

attribué à : (C.1)

CREDIT MUTUEL LEASING

64201783401125

Locataire: (C.3)

7 RUE JEAN BAPTISTE SAY 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

(D.1) Marque

véhicule

(D.2) Type variante version

(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de

(D.3) Dénomination commerciale

RENAULT

VFFM9TA1D32063D3T0 (F.1) Masse en charge maximale

techniquement admissible (en kg)

(F.2)) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)

VASP

MASTER

VF6VF000565853132

(E) Numéro d'identification du

3500

3500

4250

(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage (en kg)

(G.1) Poids à vide national

(J.3) Carrosserie (désignation

(J) Catégorie du véhicule CE

(J.1) Genre national

3105

3030

N 1 (K) Numéro de réception par type (si

nationale) TRAVAUX disponible)

(P.1) Cylindrée (en cm3)

(J.2) Carrosserie CE

(P.2) Puissance nette maximale (en

e2*2007/46*0051*33

(P.6) Puissance administrative

kW)

(P.3) Type de carburant

nationale

2299

107

G0

8

(Q) Rapport puissance/masse en

(S.1) Nombre de places assises, v compris celle du conducteur

(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db (A))

kW/kg (uniquement pour les motocycles)

3

(V.9) Classe environnementale

84

(U.2) Vitesse moteur (en mn-1)

(V.7) CO2 (en g/km)

(X.1) Date de visite technique

2625

191

595/2009*2018/932EUR06

29/07/2024

(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

(Y1) à (Y6) Taxes

(Y1)

408 €

(Y2)

(Y3)(Y5)

0 € 2.76 €

(Y4)

0 € 4 €

(Y6)

414.76 €

Zoheir BOUAOUICHE

Le CPI ne permet pas la réimmatriculation du véhicule en France ou à l'étranger

The PRC does not allow re-registration of the vehicle in France or abroad